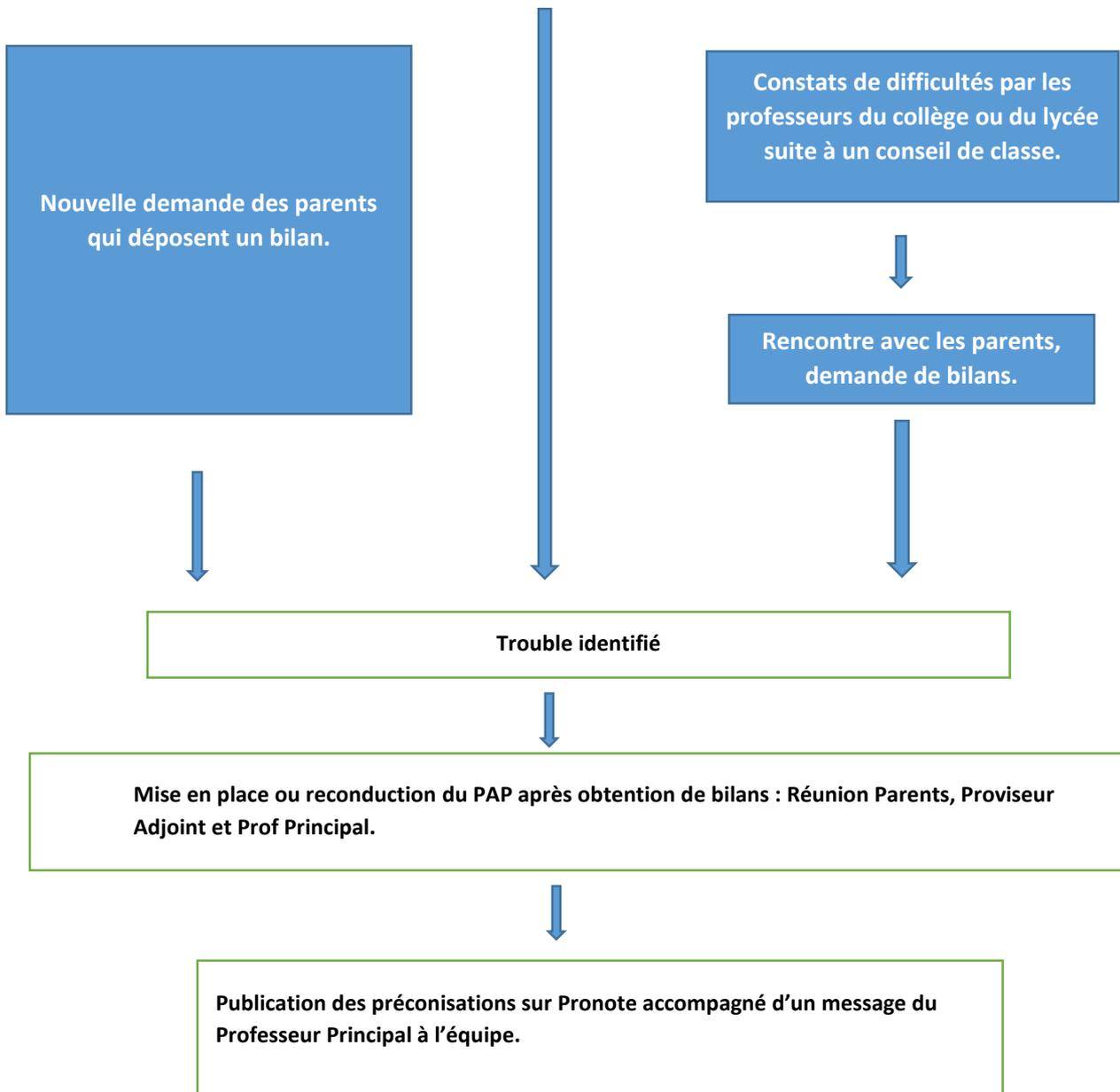


Progressivité des démarches

PAP déjà mis en place à l'école, au CM2



Le PAP est reconduit d'année en année par signature avec la famille. Un bilan est demandé une fois par cycle et il devrait être daté de moins de deux ans pour la demande d'aménagements au brevet.